

DEPARTEMENT
de Maine-et-Loire
ARRONDISSEMENT
d'ANGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de
**MORANNES SUR
SARTHE -
DAUMERAY**

Séance du LUNDI 27 MARS 2023

Le 27 mars 2023 à 19h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 21 mars 2023 – Nombre de membres 29 – Présents 24

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,

LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,

ATANI Béatrice, LEDERNET Christian, DIARD Françoise, CHERBONNIER Noël, CHERRÉ Christelle, GUÉRY Louis, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,

CLÉMOT Dany, DELUK – de BUYSSCHER Véronique, de MIEULLE Roger, de RICHEMONT Xavier, ETOURNEAU Patrice, FREULON Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, LANGLAIS Hélène, LETHIELLEUX Joëlle, MARTIN Denis, MOGUET Françoise, THIBAUT Jean-Paul, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : Néant.

Absents excusés : SIMON Emmanuel,

Absents : ALLARD Mickaël, DUPUIS Virginie, FRESNEAU Eric, RENAULT Alexandra

Secrétaire de Séance : GUÉRY Louis.

DCM N° 2023 – 040 : DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE – CONVENTION D'AUTORISATION DE TRAVAUX ET D'ENTRETIEN RD 29 et RD 52.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sylvie LECOURT, adjointe au Maire et Maire déléguée de la commune de CHEMIRE SUR SARTHE.

Madame LECOURT fait savoir que le Département de Maine et Loire propose la signature d'une « Convention d'Autorisation de Travaux et d'Entretien » pour des travaux à réaliser :

- Agglomération de MORANNES - RD 52 : route d'Angers, réalisation d'écluses expérimentales,

- Agglomération de CHEMIRE SUR SARTHE – RD 29 : rue du Haut Anjou, réalisation d'un plateau surélevé après le carrefour de la rue des Ecoles.

La signature de cette convention permettra dans un premier temps d'effectuer les travaux prévus et ensuite de finaliser l'entretien ultérieur.

Madame Sylvie LECOURT propose d'accepter cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **accepte la présente convention,**

- **autorise Monsieur le Maire à la signer.**

La présente délibération sera déposée en Préfecture et ampliation transmise au Conseil Départemental.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Marie CARDOEN.



Accusé de réception en préfecture
049-200064566-20230327-DCM2023-040-DE
Date de télétransmission : 18/04/2023
Date de réception préfecture : 18/04/2023